



Politique de tarification – élimination des matériaux secs

Le Conseil municipal vient tout juste de faire l'adoption d'une nouvelle politique de tarification pour la disposition et l'élimination des matériaux secs au garage municipal. Tout au long de l'année 2010, la Municipalité a épongé une somme de plus de 53 000 \$ au seul chapitre de l'élimination des matériaux secs. Nous avons transporté une quantité de 84 conteneurs au lieu d'enfouissement.

Dans le but de mieux répartir la facture auprès des usagers de ce service, la Municipalité va mettre en application, à compter de mars 2011, cette nouvelle politique de tarification pour les résidus de démolition, construction et rénovation (matériaux secs).

Présentement, nous devons assumer une facture qui se chiffre à 55 \$ du mètre cube apparent pour la disposition de ce type de déchets solides. La nouvelle politique de tarification instaure un prix à **30 \$ du mètre cube** apparent pour l'élimination des matériaux secs. La Municipalité prévoit encaisser des revenus d'environ 20 000 \$ par année afin de contenir le tarif d'élimination des ordures à 140 \$ par logement. Sans cette politique de tarification, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en serait augmentée d'autant par logement. Cette nouvelle politique de tarification des matériaux secs vise donc à mieux répartir les coûts de disposition des déchets en tenant compte du principe de l'utilisateur-payeur. Toutefois, il n'y aura aucun frais chargé pour les résidus domestiques dangereux (Ex: batteries d'auto, matériaux ferreux, huiles usées, peintures usées et les vieux pneus). La Municipalité transige avec des récupérateurs qui acceptent de disposer de ces produits en respect des règles environnementales.

Cette politique de tarification représente une sorte de ticket modérateur visant à inciter les gens à faire une gestion plus responsable dans la disposition des matériaux secs.

GRILLE DE TARIFICATION D'UTILISATION DU SITE DE MATÉRIAUX SECS

Dimension largeur X longueur (pieds)	Hauteur moyenne du chargement (pieds)	Volume (mètre cube)	Coût (\$)
REMORQUE			
4 pieds X 8 pieds	0.5	0.45	13.50
	1	0.89	26.70
	1.5	1.34	40.20
	2	1.79	53.70
	2.5	2.23	66.90
	3	2.68	80.40
	3.5	3.13	93.90
	4	3.63	108.90
5 pieds X 8 pieds	0.5	0.56	16.80
	1	1.11	33.30
	1.5	1.67	50.10
	2	2.23	66.90
	2.5	2.78	83.40
	3	3.34	100.20
	3.5	3.89	116.70
	4	4.52	135.60
5 pieds X 10 pieds	0.5	0.70	21.00
	1	1.39	41.70
	1.5	2.09	62.70
	2	2.78	83.40
	2.5	3.48	104.40
	3	4.17	125.10
	3.5	4.87	146.10
	4	5.66	169.80
6 pieds X 10 pieds	0.5	0.84	25.20
	1	1.67	50.10
	1.5	2.51	75.30
	2	3.35	100.50
	2.5	4.19	125.70
	3	5.02	150.60
	3.5	5.86	175.80
	4	6.81	204.30

6 pieds X 12 pieds	0.5	1.00	25.00
	1	2.01	50.25
	1.5	3.01	75.25
	2	4.02	100.50
	2.5	5.02	125.50
	3	6.03	150.75
	3.5	7.03	175.75
	4	8.17	204.25

Dimension largeur X longueur (pieds)	Hauteur moyenne du chargement (pieds)	Volume (mètre cube)	Coût (\$)
CAMIONNETTE PETITE ET INTERMÉDIAIRE, BOÎTE LONGUE			
4.5 pieds X 8 pieds	0.5	0.50	15.00
	1	1.00	30.00
	1.5	1.50	45.00
	2	2.01	60.30
	2.5	2.51	75.30
	3	3.01	90.30
	3.5	3.51	105.30
	4	4.08	122.40
CAMIONNETTE PETITE ET INTERMÉDIAIRE, BOÎTE COURTE			
4.5 pieds X 6 pieds	0.5	0.38	11.10
	1	0.75	22.50
	1.5	1.13	33.90
	2	1.50	45.00
	2.5	1.88	56.40
	3	2.26	67.80
	3.5	2.63	78.90
	4	3.06	91.80
CAMIONNETTE GROSSE BOÎTE LONGUE			
5 pieds X 8 pieds	0.5	0.56	16.80
	1	1.11	33.30
	1.5	1.67	50.10
	2	2.23	66.90
	2.5	2.78	83.40
	3	3.34	100.20
	3.5	3.89	116.70
	4	4.52	135.60
CAMIONNETTE GROSSE BOÎTE COURTE			
5 pieds X 6 pieds	0.5	0.42	12.60
	1	0.83	24.90
	1.5	1.25	37.50
	2	1.67	50.10
	2.5	2.09	62.70
	3	2.50	75.00
	3.5	2.92	87.60
	4	3.39	101.70

N.B. : La tarification est basée sur le volume apparent de matériaux déversés au site, sur la base unitaire de un (1) mètre cube apparent soit un (1) mètre de largeur X un (1) mètre de longueur X un (1) mètre de hauteur au montant de **30 \$**.

Tarification minimum : 10\$

Cette tarification s'applique sur tout matériel déposé au site et dont le volume apparent est inférieur au volume initial de la grille de tarification.

Il n'y a aucun frais applicable aux matériaux ferreux, aux vieux pneus, aux vieilles batteries, aux huiles usées et aux résidus de peinture.